Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-200096469-20260504-20260404_06-DE

Saint-Gérand ~Croixanvec

COMMUNE DE SAINT-GERAND-CROIXANVEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERAND-CROIXANVEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Gérand, sous la présidence de Monsieur Claude Albert LEBRIS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 28/04/2026
Présents : Claude Albert LEBRIS, Hervé LE TEXIER, Valérie BERA, Magalie GAUTIER, Stéphane LE FUR, Catherine LE SOURNE, Pascal CADIO, Julie DARSEL, Véronique DUSSEUX, Viviane FADEL, Sophie GAUTIER, Yoann JEZO, Stéphane JOUANNO, Marina KOPILOVA, Vincent LANDAY, Antoine LE QUÉRÉ, Jean-Pierre MAHÉO et Valérie SABLÉ

Absents ayant donné pouvoir : Yannick GUILLAUME à Valérie BERA

A été élu secrétaire : DARSEL Julie

SUBVENTION PIÉGEURS RAGONDINS

Monsieur le Maire explique que tous les ans, une subvention est versée aux piégeurs de ragondins d'un montant de 800 €.

Au vu de la petite quantité de ragondins piégés, Monsieur le Maire propose de modifier le montant de cette subvention.

Après délibération, Le conseil Municipal :

- **DECIDE de verser la somme de 8 € par ragondins piégés.**
- **Le versement de la subvention se fera en espèce par l'intermédiaire de la régie.**

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes : pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
C A LEBRIS

MAIRIE DE SAINT-GÉRAND-CROIXANVEC (MORBIHAN)